

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 28

Artikel: Les Suisses célèbres
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212252>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES SUISSES CÉLÈBRES

Le général Dufour.

Le hasard nous a fait mettre la main sur un lot de vieux almanachs. Nous les avons parcourus avec un vif plaisir. Un petit retour dans le passé est souvent une heureuse diversion aux tristesses et aux déceptions de l'heure présente.

Au nombre de ces almanachs, est le « *Bon Messager* » pour l'an de grâce 1876, l'année du Tir fédéral de Lausanne. Rappelant les événements de l'an 1875, il consacre un article au général Dufour qui était mort le 14 juillet de la dite année. La belle carrière de ce grand citoyen est bien connue, mais les circonstances présentes lui donnent un regain d'actualité. Ce sera notre excuse auprès des personnes qui seraient tentées de trouver superflue cette évocation.

Guillaume-Henri Dufour naquit à Constance en 1787, d'une ancienne famille genevoise que les discordes civiles avaient amenée à s'expatrier en 1782 ; bientôt cependant elle rentra à Genève, et c'est dans cette ville que Dufour fit son entrée au collège en 1797.

« Je n'y ai pas appris grand-chose, dit-il dans son autobiographie, excepté la vie républicaine. Si je n'y ai pas fait de grands progrès, j'y ai, en revanche, donné et reçu force coups de poings : les faibles trouvaient en moi un protecteur.

Genève était alors incorporée à la France et subissait les destinées militaires que lui réservait Napoléon. Les exercices des conscrits sous le Consulat exercèrent une influence sérieuse sur l'avenir du jeune Dufour.

« J'écoutais avidement l'instruction qu'on leur donnait et, à l'âge de quatorze ans, je maniais le fusil aussi bien qu'aucun d'eux.

Les études du collège finies, et la famille de Dufour n'étant pas riche, il fallut songer à une carrière, ce faillit être la chirurgie ; pendant une année entière il travailla à l'hôpital militaire. Les scènes dont il fut témoin le frappèrent et lui inspirèrent cette horreur des maux de la guerre qui le prédisposait à diriger un jour le congrès fondateur de l'œuvre internationale des blessés.

Ayant appris fortuitement qu'il y avait à Paris une école polytechnique où l'on formait des élèves pour les divers services publics, militaires et civils, il prit subitement la résolution d'y entrer. Il se prépara avec courage pour subir les examens d'admission. Accepté, il entra à l'école en décembre 1807 et ne tarda pas à s'y distinguer.

Après l'école polytechnique, Dufour entra, en 1809, à l'école du génie à Metz, d'où il fut bientôt envoyé, avec le grade de lieutenant du génie, à Corfou, pour défendre cette île contre les Anglais.

Cette tâche lui laissait beaucoup de loisirs, aussi le lieutenant, bientôt capitaine Dufour, en profita pour continuer ses études théoriques et pour développer cette aptitude à la confection des plans et des cartes qui devait plus tard rendre de si grands services à la Confédération.

Rentré en France avec le grade de capitaine, Dufour fut chargé, pendant les Cent-jours, de fortifier Grenoble et Lyon. Les services qu'il rendit en cette occasion lui valurent la croix de la Légion d'honneur. Il suivit l'armée dans sa retraite derrière la Loire et ne donna sa démission du service français que le 13 février 1817.

Depuis 1815, Genève était suisse, et Dufour, malgré son attachement pour le pays qu'il avait servi dix ans, malgré l'offre qu'on lui faisait d'un commandement à Brionçon, s'il se faisait naturaliser Français, opta pour la Suisse et entra immédiatement dans l'état-major fédéral, comme capitaine du génie. Il fut aussitôt employé à la délimitation de nos frontières avec la France. (Vallée des Dappes.)

Il se consacra d'emblée à cette patrie nouvelle et collective. Il refusa des offres brillantes qui lui furent adressées à plusieurs reprises de la part de l'empereur de Russie.

Le nouvel officier était convaincu que la Suisse devait être scrupuleusement neutre, sans ambition, mais que, précisément pour faire respecter sa neutralité, son intégrité et son indépendance, elle avait absolument besoin d'être forte et prête à s'armer. Aussi fit-il énormément pour l'armée suisse. En 1819, il créa l'école de Thoun et dirigea jusqu'en 1830 l'instruction de cette école, où il eut sous ses ordres le prince Louis-Napoléon. Il dirigea à Thoun en 1827 la première réunion de toutes les armes réunies, origine des grands rassemblements de troupes que l'on a faits depuis. Il contribua puissamment à l'adoption du drapeau fédéral pour toute l'armée et ne l'obtint qu'après dix ans d'efforts. Sentant le besoin d'obvier au défaut d'unité dans l'instruction des milices des divers cantons, il porta ses efforts vers l'instruction des officiers et établit entre eux de fréquentes réunions.

En 1830 et 1831 Dufour fut très inquiet pour la Confédération, il craignait un empiètement général de l'Europe, qui eût été fort dangereux pour la Suisse. Il mit en avant l'idée de convoquer une Diète extraordinaire en vue des événements possibles : il y fut élu député. La crainte d'une violation du territoire contribua beaucoup aux travaux de défense entrepris à Saint-Maurice, à Aarberg, à Bellinzona, à Lucerne.

En 1833, lors des troubles qui éclatèrent à Bâle et qui se terminèrent par la séparation des deux demi-cantons, Dufour fut chargé de la pacification de la ville de Bâle.

Ce fut en cette même année 1833, qu'il commença l'ouvrage qui restera un de ses plus beaux titres de gloire et qui dura trente-deux ans : la carte générale de la Suisse. Personne n'était mieux préparé que lui pour présider aux travaux des nombreux ingénieurs qui travaillèrent à ce monument national.

En 1838, surgit un conflit entre la France et la Suisse relativement à Louis-Napoléon. Le ministère français réclama par une note menaçante l'expulsion du prince. Dufour, ami de Bonaparte, se rattacha tout naturellement à l'opinion Monnard-Rigaud, mais fit comprendre à Napoléon quel était son devoir vis-à-vis de la Suisse. « Il est probable, écrivit le colonel suisse au prétendant, que vous ne serez point troublé dans votre asile. Malgré cela, et permettez à mon amitié de vous le conseiller, vous aurez une grande résolution à prendre, et votre cœur saura vous la dicter. » (Lettre du 26 septembre 1838.)

Napoléon, on le sait, suivit ce conseil et quitta la Suisse.

Dufour fut mêlé aux conflits qui agitérent son canton dans les années 1841 à 1847. Libéral modéré, il réclamait des réformes, mais tenait à éviter une révolution.

Fidèle à ses opinions modérées, Dufour désapprouva le mouvement du 7 octobre 1846, qui amena l'abdication du Conseil d'Etat et porta J. Fazy comme chef du gouvernement. Le nouveau Grand Conseil qui sortit de cette révolution vint donner une onzième voix en Diète en faveur des mesures de résistance au Sonderbund. L'année suivante (1847), Dufour avait donc soixante ans, une expédition militaire fut dirigée contre le *Sonderbund*, et la Diète nomma Dufour général en chef.

En appelant Dufour au commandement des troupes fédérales, la Diète fit le choix le plus judicieux et montra autant d'impartialité que de clairvoyance. Etranger aux passions démagogiques, exempt de toute haine, animé des intentions les plus pures et les plus généreuses, Dufour fit tout pour apaiser les passions et atténuer les tristes conséquences de la guerre civile.

Voici ce qu'il écrivait à la Diète, le 22 octobre, en acceptant son commandement.

« Quelque pénible que soit le devoir qui m'est imposé, je n'en dois pas moins des remerciements à la haute Diète fédérale pour la marque de confiance qu'elle a bien voulu me don-

ner dans les circonstances difficiles où se trouve la Suisse. Je tâcherai de m'en rendre digne.

« Mais je crois pouvoir déclarer au sein de cette assemblée que, tout en faisant ce que le devoir exige, s'il faut en venir aux extrémités, je ne m'écarterai jamais des bornes de la modération et de l'humanité ; que je ne perdrai point de vue que c'est entre des Confédérés qu'a lieu le débat ; que je resterai étranger aux excitations politiques ; que, me renfermant dans le cercle de mes attributions militaires, je m'efforcerai de maintenir l'ordre et la discipline dans les troupes fédérales, de faire respecter les propriétés publiques et particulières, de protéger le culte catholique dans la personne de ses ministres, dans ses temples et ses établissements religieux ; en un mot, de tout faire pour adoucir les maux irréparables d'une guerre. Puisse alors mon dévouement être utile à la commune patrie ! Mais que bien plutôt la divine Providence écarte les calamités dont elle est menacée. »

Ce vœu ne fut pas réalisé. La guerre eut lieu, mais un énergique déploiement de forces, divisées, paralysa, étouffa la résistance et réduisit la lutte à quelques combats sanglants. En six jours, Dufour dirigea sur Fribourg un corps d'armée qui occupa la place ; le 24 novembre eut lieu la bataille de Gislikon, et le même jour Lucerne capitulait. Le 28, le Valais céda également et la lutte était finie.

Par cette rapidité d'action, Dufour rendit à son pays le plus éclatant service, en lui évitant l'humiliation d'une intervention ou d'une médiation étrangère.

La reconnaissance du pays envers le général se montra de bien des manières. Dans les derniers jours d'avril 1848, Dufour vit arriver dans sa campagne des Contamines près de Genève deux officiers supérieurs et un haut magistrat de la Confédération qui lui apportaient, à titre de récompense nationale, un sabre d'honneur joint à un don de quarante mille francs de Suisse (60 000 francs actuels), témoignage de reconnaissance, voté par la Diète le 10 janvier de la même année. Il en versa la dixième partie dans la caisse fédérale pour les blessés des deux partis. La plus grande récompense que Dufour reçut de ses services fut peut-être l'affection qu'on éprouva pour lui dans les états vaincus qui avait traités avec tant d'humanité.

Depuis la campagne du Sonderbund, Dufour fut de nouveau, et à trois reprises, investi par l'Assemblée fédérale du commandement supérieur : « Le 2 août 1849, écrit-il, il s'agissait d'empêcher les insurgés badois de se jeter sur notre territoire et de violer notre neutralité. Ce but fut aisément atteint... J'eus la satisfaction de réunir sous mes ordres des bataillons de deux ans auparavant avaient combattu les uns contre les autres, et qui maintenant ne rivalisaient plus que de dévouement. »

Après l'insurrection manquée des royalistes neuchâtelois, dans l'automne de 1856, Dufour contribua certainement par sa mission à Paris à préparer d'avance un dénouement pacifique, mais il revint à Berne décidé à provoquer les mesures défensives les plus énergiques, et il y réussit. Malgré ses soixante-dix ans, il fut proclamé général en chef au début de l'année suivante, et l'on peut se rappeler avec quel enthousiasme les vingt-deux cantons répondirent à l'appel de la Confédération. Tout était prêt sur le Rhin pour une vigoureuse résistance, heureusement tout s'arrangea par l'intervention de la France.

La guerre d'Italie ne tarda pas à obliger la Suisse à lever une nouvelle armée pour la défense de sa neutralité. Une quatrième fois (1859) Dufour fut général en chef, mais cette fois sans être en activité. Les éventualités prévues ne se réalisèrent heureusement pas.

Dufour présida à Genève en 1863 et en 1864.

deux congrès européens qui discutèrent sur les soins à donner aux blessés en temps de guerre. Le second amena la convention dite de Genève, du 22 août 1864, sur la neutralisation des ambulances, du personnel sanitaire et des blessés.

Là ne s'arrêta pas encore la carrière active du général Dufour. Député de Genève au Conseil des Etats de 1863 à 1870, il y rapporta sur la ratification du traité relatif à la vallée des Dappes qui réglait une affaire pendante depuis un demi-siècle. En 1867 déjà, il avait donné sa démission de l'état-major fédéral, demandant modestement « sa libération » et disant que le moment était venu « de faire place à d'autres. »

En 1870, il dirigea les comités formés à Genève pour soulager les victimes de la guerre franco-allemande.

Chez Dufour, l'homme privé était à la hauteur de l'homme public. Simple et affable, il était chéri de tous ceux qui l'approchaient. C'était en même temps l'homme du devoir et la ligne droite. Les manœuvres intéressées, les petites capitulations de conscience, les misérables calculs, lui étaient absolument inconnus. Incapable d'intrigue ou de duplicité, il ne supposait jamais ce défaut chez les autres. Ses actes, sa conversation, tout son être, portaient l'empreinte de l'honnêteté et de la loyauté la plus exquise.

Il mourut le 14 juillet 1875. Pendant les derniers jours, l'énergie, la fermeté innée de son caractère ne se démentirent pas un instant. Il ne voulut jamais garder le lit et montra jusqu'au dernier moment qu'une âme virile peut maîtriser la souffrance.

Sa mort fut un deuil national pour toute la Confédération, c'est qu'avec le général Dufour disparaît une des gloires les plus pures et un des hommes les plus populaires de la Suisse. Son souvenir demeurera cher à tous ceux qui savent apprécier l'honneur, la loyauté et le dévouement, ces vieilles vertus qui ont fait la Suisse libre et respectée.

Bismarck et Guillaume-Tell.

Victor Tissot, dans son *Allemagne casquée*, cite ce propos de Bismarck, qui, un jour, à table, pendant la campagne de France, parlant de francs-tireurs, rappela à ses convives sa très ancienne aversion contre Guillaume-Tell, le héros légendaire et libérateur de la Suisse.

« Moi, s'écria-t-il, si j'avais vécu au temps de Guillaume-Tell, je l'aurais fait prendre par les gendarmes et l'aurais traité non seulement en rebelle mais en vulgaire assassin ! »

Comptoir vaudois d'échantillons. — Le Comptoir ne sera pas ouvert les dimanches 9, 16, 23 et 30 juillet. Un avis ultérieur indiquera les heures d'ouverture pour les dimanches du mois d'août.

Le catalogue est en vente au bureau du Comptoir, qui l'expédie sur demande, contre remboursement des frais.

La Société industrielle et commerciale de Bex a fait une visite collective au Comptoir. Cet exemple serait heureusement imité par d'autres associations professionnelles. Le Commissaire se met à leur entière disposition pour les guider dans leur visite.

Doit-on dire ?...

Quelqu'un demande :

Doit-on dire : « arriver comme mars en carême » ou... « marée en carême » ?

Littre adopte les deux versions.

Arriver comme mars, c'est arriver sans faute, inmanquablement, sans aucun mérite, puisque mars arrive toujours.

Arriver comme marée, c'est arriver à propos, l'abondance exceptionnelle du poisson étant particulièrement bien venue durant la période des quarante-six jours qui séparent le Mardi gras de Pâques et pendant lesquels les catholiques font maigre, sauf le dimanche.

Il paraît donc que l'un ou l'autre se dit ou se disent, quoique avec une légère nuance.

FEUILLETON DU « CONTEUR VAUDOIS »

La Julie du Closet.

(Nouvelle vaudoise inédite par ADOLPHE VILLEMARD.)

2

A peu de distance du Closet, du côté de bise, on voyait une petite maison basse, très propre, récemment récrépie, avec des volets verts. Un jardin, bien tenu, ombragé de bons vieux pruniers, était le damier de ses carreaux de légumes, de mine superbe, entre les chemins nets, sans une herbe. Des fleurs à l'ancienne mode s'épanouissaient, mêlant leur note gaie et pimpante autour de ce vieux logis retapé, si accueillant. Une palissade encerclait l'enclos, laissant voir les poules picorant dans le coin de gazon à leur usage. Ce modeste bien avait un air de bonheur simple, de paix naïve qui vous frappait. L'envie vous prenait de franchir le seuil de l'humble portail de bois, peint en vert, afin de respirer un peu de cet air-là. On pressentait un sourire de bon accueil, quelque chose de cordial et de paisible.

C'était le clos de François Maret, bon garçon s'il en fût jamais, âgé de vingt-cinq ans, honnête, travailleur, content de son sort. Il vivait avec sa mère, bonne femme quasi impotente, mais d'honneur sereine, gaie parfois. Les Maret ne devaient rien à personne et pouvaient vivre indépendants, bien qu'ils fussent loin de la richesse. Le père Maret, mort trop tôt, homme sobre et rangé, avait laissé quelques mille francs d'économies et le petit bien sans dettes. C'était là déjà un bon appoint. François, comme son père, savait, comme on dit, donner d'une main et économiser de l'autre. Il se mêlait peu aux garçons du village, sans avoir rien pour tant d'austère ou de dédaigneux. Modeste, il causait peu, ayant l'habitude de réfléchir plus que celle de parler, ce qui, soit dit sans malice, n'est pas le cas de tout le monde.

On aimait à rencontrer ce visage carré, sans autre agrément qu'un air de bonté et un cordial sourire. Plus d'une jeunesse accorte lui souriait, car François eût fait un mari modèle. On s'étonnait qu'il n'eût encore « demandé » aucune fille. Oui, disait-on il est bien un brin original, il a ses idées !

Entre le Closet et les Maret, on avait toujours entretenu de bons rapports de voisinage, sans aller jusqu'à cette sorte d'intimité, si commune au village, qui entre dans tous les détails et se mêle de tout. On se rendait de menus services, Julie tenait compagnie à la mère Maret dans ses crises de paralysie ; elle lui donnait parfois certains soins que son fils n'eût pu lui rendre. C'était François qui, gracieusement, offrait chaque année à Julie les « plantons » de légumes pour son jardin. Mais le jeune homme, peu causeur de nature était timide vis-à-vis du sexe charmant, plus encore avec Julie, avec qui il ne faisait pas familièrement « un bout de causette. » Gaie, gentille, elle avait un petit air de supériorité inconsciente, d'assurance tranquille qui intimidait volontiers notre François, brave fusilier du reste, que l'ennemi est la mort n'eussent pas fait reculer.

Quand il fut avéré que la Julie à Jean-David allait être « engagée » avec l'artilleur, François vint au Closet avec la traditionnelle corbeille de plantons. Son paiement était le plaisir évident qu'il faisait à la jeune fille qui le recevait avec un gracieux sourire et lui adressait de ces jolis mots mesurés, mais partant du cœur, qu'elle seule savait trouver.

Il en fut de même en cette occasion. Les carreaux étant prêts, François, selon l'usage, se mit à planter, de sa main ferme et délicate, tandis que Julie s'émervillait de l'état prospère des jeunes légumes.

— François, vraiment, il n'y en a point comme toi pour les « réussir » à ce point. Les grands maraîchers, qui ne font que ça, ne pourraient pas lutter avec toi.

— Je ne te savais pas si flatteuse, Julie, répliqua le brave garçon dont les yeux semblaient être invinciblement attirés vers le sol, dans une gêne un peu douloureuse.

— Et comment va ta mère ? pas bien ?... Tu me paraissais un peu inquiet, préoccupé !

— François rougit, étouffant un soupir.

— Ma mère est assez bien ces jours, Julie, je te remercie, répliqua-t-il. Mais... permets-moi... Puisque... Cela ne me regarde pas, bien sûr... Mais, puisqu'on dit partout que tu vas te fiancer avec l'héritier de M. Duval, je ne voudrais pas être l'un

des derniers à faire des vœux pour ton bonheur, Julie, et...

— Merci François, dit-elle, remarquant que la voix du jeune homme s'altérait.

— Oui, continua-t-il, les yeux toujours à terre, comme s'il eût craint de la regarder en face, le bon Dieu t'accorde tout le bonheur que tu mérites... Oui, Julie, une femme comme toi est plus précieuse que l'or et les perles. Je puis bien le dire, à présent que tu es engagée... Pourvu que ce garçon, dont je ne veux dire et dont je n'ai entendu dire aucun mal, pourvu qu'il sache reconnaître et apprécier un tel trésor...

Cela avait été dit d'un ton si ému, avec une douceur si touchante que Julie fut saisie et ne trouva rien à répondre.

François continuait à planter en silence.

Ainsi, dans une subite échappée, elle venait de lire au fond du cœur du jeune homme.

(A suivre.)

CORULA DE GRUYÈRE

(Patois de Gruyères.)

Le Comto de Grévière
Dé bon matin y sé leva,
Por alla in Sazimà
Le vatzé l'y traová.
Il g'appellé son patzo,
Son zoli Guierthouné :
« Va-t-in sàlà ma mula
Et mon tçavo grison. »

Can y fu amon la coutha,
Le buébo g'li'a trova ;
« Di mé don, mon buébo,
Lo tçalé io é-thé ? »
— Héla ! Monsu lo Comto
Oncor on pou pli amon —
Can y fu-vé lo tçalé
Lé z'-ermailli traoxá.

Au liu de réseidre
L'an demanda à ringá,
Y ringon, reringon ;
Le Comto g'lia perdu,
Y g'lia tzoura son'armá
Su sa bonna fei,
Que djámé in Sazimà
Ye ne retornerei.

Y l'a bailli à onna fille
Por alla cùtschi avouei ;
« Di-don, balla Marianna,
Vautho cùtschi avei mé ? »
Héla ! Monsieu le Comto,
Vo ne me vudra pas. —
« Di-don, ma balla Marianna,
Porqu'le deré-io ? » —
Can fu din la tzambra
G'lian ti dou bin drumei.

La livraison de juillet 1916 de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE et REVUE SUISSE contient les articles suivants :

Un Anglais. Les Anglais reprendront-ils le chemin de la Suisse ? — X... Considérations sur l'avenir de la Belgique (Seconde et dernière partie). — D. Baud-Bovy. L'évasion (Cinquième partie). — C. A. Loosli. La Suisse de demain (Seconde et dernière partie). — Jean Sigg, conseiller national. Du mouvement des idées dans la classe ouvrière suisse (Seconde partie). — Albert Dauzat. Emile Faguet. — J. Stokmar. Un sanatorium pénitencier : Witzwil. — Georges Paillard. La question des sucres. — Pierre Kohler. Petits tableaux tessinois. — Lorenzo d'Adda. Considérations sur la bataille navale du Jutland. — Maurice Milloud. Note sur l'asservissement économique de la Suisse. Chroniques italiennes (Francesco Chiesa) ; russe (Ossip-Lourié) ; suisse romande (Maurice Milloud) ; scientifique (Henri de Varigny) ; politique. Bulletin bibliographique.

La Bibliothèque Universelle paraît mensuellement par livraison de 200 pages. Pour tous les pays de l'Union postale : Un an, 25 fr. — Six mois, 14 fr. — Pour la Suisse, 20 fr. et 11 fr.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Julien MONNET, éditeur responsable.
Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.
Albert DUPUIS, successeur.